

EXCLUSIF

BRUXELLES

CONSULTER DES VIDÉOS de Daech et de djihad n'est pas punissable

▶ Décision du juge correctionnel d'acquitter un Molenbeekois au nom de la liberté d'opinion

▶ Hier, le tribunal correctionnel de Bruxelles a acquitté un Molenbeekois de 24 ans - Hemza - que le parquet fédéral poursuivait du chef de participation à un groupe terroriste pour avoir déposé à Brussels Airport sa grande sœur qui partait rejoindre son fiancé djihadiste en Syrie.

Dans la panique de l'après-attentats de Paris, Hemza, qui portait un bracelet électronique après une condamnation dans une affaire de droit commun, s'était vu retirer le bracelet et avait été incarcéré pendant deux mois.

Et le parquet réclamait deux

ans de prison pour avoir déposé Samira à l'aéroport : Hemza est donc acquitté !

Parmi les éléments retenus pour le faire condamner, le parquet fédéral insistait sur le fait que le Molenbeekois avait consulté sur Youtube une centaine de vidéos liées au djihad armé et à Daech.

Et c'est ici que la décision de la justice belge est importante : pour le tribunal, consulter de tels fichiers fait partie de la liberté d'opinion.

Les avocats Hamid El Abouti et Laura Séverin défendaient le Molenbeekois.

La grande sœur, Samira, dé-

fendue par M^e Joëlle Noël, a quant à elle écopé de 3 ans d'emprisonnement que le juge a assortis d'un sursis probatoire pour ce qui excède la détention préventive.

UN DE CES RÉCITS

est absolument incroyable : maman seule avec deux petits enfants, Samira, de Molenbeek, a fait la connaissance, par Internet, d'un djihadiste français combattant pour Daech sur le front syrien.

Le couple béni par un imam s'est marié par Skype et après la

cérémonie virtuelle, Samira a souhaité rejoindre son mari en Syrie.

Elle a confié les enfants aux grands-parents, acheté le billet aller en agence, bouclé son sac, et son frère l'a déposée à l'aéroport.

En Syrie, le paradis n'attendait pas la jeune femme de 31 ans. Le mari l'a enfermée dans une maison pour femmes après lui avoir fait retirer son stérilet.

Samira a rusé pour s'enfuir de Syrie et rentrer saine et sauve à

Bruxelles où nous l'avons vue, hier : incroyable d'imaginer par où cette femme est passée avec la chance de s'en tirer. Son mari s'est entre-temps tué en Syrie, dans un... accident de la route.

Chacun verra dans cette peine de 3 ans avec sursis la main que lui tend la justice pour oublier cet enfer, tourner la page et s'occuper de ses petits.

IDEM POUR le petit frère qui, dans la panique d'après le 13 novembre, a quand même fait deux mois de prison pour avoir déposé sa sœur à l'aéroport.

Pour la 70^e chambre, il n'est pas établi que Hemza connaissait le projet final de sa sœur de se rendre en Syrie - Samira avait acheté à Bruxelles un billet pour Gaziantep (Turquie).

Et surtout, menace ou pas, le fait de consulter des dizaines de fichiers liés au djihad et à Daech "fait partie de la liberté d'opinion" que garantit la Constitution. C'est ce qu'avait plaidé M^e Hamid El Abouti pour arracher l'acquiescement.

Gilbert Dupont

Hemza avait conduit sa sœur qui partait rejoindre son fiancé en Syrie